



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/3841
20 juin 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 19 JUIN 1957, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT DE L'ARABIE SAOUDITE AUPRES DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de porter à la connaissance du Conseil de sécurité, pour l'information de ses membres et des autres Etats Membres des Nations Unies, les faits suivants qui constituent une violation par les forces armées israéliennes de l'intégrité territoriale de l'Arabie Saoudite :

1. Le 12 juin 1957 au matin, six avions militaires israéliens ont violé l'intégrité territoriale de l'Arabie Saoudite en effectuant des manoeuvres militaires au-dessus de ses eaux territoriales, dans la golfe d'Akaba. On a vu ces avions atterrir à l'aéroport d'Elath. Dans le courant de la même matinée, un autre avion militaire israélien a décollé d'Elath et a violé l'espace aérien de l'Arabie Saoudite dans la région du golfe d'Akaba.

2. Le jeudi 13 juin 1957, à 20 heures, des vedettes lance-torpilles israéliennes ont violé les eaux territoriales de l'Arabie Saoudite dans le golfe d'Akaba et ont balayé de leurs projecteurs les positions côtières de l'Arabie Saoudite.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent de
l'Arabie Saoudite auprès des
Nations Unies

Signé : ABDULLAH AL-KHAYYAL
